



**CONCERNANT LA CIRCULATION
ROUTE DE FROENINGUE - RD 18 V
Du PR n° 2+704 au PR n° 3+175**

- VU** les articles L 2542 -2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n° 82.213 en date du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et notamment son article 25 ;
- VU** l'arrêté n° 2017/0011-SJU en date du 03 janvier 2017 de Monsieur le Président du Conseil Général du Haut-Rhin portant délégation de signature dans les matières relevant de la gestion de la voirie départementale ;
- VU** la demande d'intervention en date du 25 août 2017 adressée par l'Agence Territoriale Routière Sundgau d'ALTKIRCH pour l'exécution de travaux ;

CONSIDERANT que des travaux de pose de revêtement seront à effectuer sous l'emprise du domaine public routier départemental sur la route de Froeningue – RD 18 V (entrée d'agglomération côté Froeningen jusqu'aux feux croisement central RD 8 bis III) ;

CONSIDERANT que pour la bonne exécution des travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules de toutes catégories ;

ARRETE

- Article 1er :** A partir du lundi 11 septembre jusqu'au vendredi 15 septembre 2017 inclus, l'entreprise COLAS de PFASTATT est autorisée à effectuer des travaux de pose de revêtement sous l'emprise du domaine public routier départemental sur la RD 18 V – Route de Froeningue.
Vu l'importance du trafic, l'opération s'effectuera de nuit entre 20 heures et 6 heures.
- Article 2** Vu le rétrécissement de chaussée, à la hauteur des travaux, la circulation des véhicules sera réglée en alternat par feux conformément à la fiche CF24 du manuel de chef de chantier.
- Article 3** Le stationnement et le dépassement seront interdits et la vitesse sera limitée à 30 km/h sur la route de Froeningue à HOCHSTATT au niveau du tronçon touché par les travaux.
- Article 4** Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés par l'entreprise COLAS pour permettre l'application du présent arrêté.
- Article 5** Ampliation à
- Monsieur le Chef de l'Agence Territoriale Routière Sundgau – ALTKIRCH
 - Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ILLFURTH
 - Entreprise COLAS - PFASTATT
 - Monsieur le Procureur de la République à MULHOUSE
 - Tribunal d'Instance de MULHOUSE

HOCHSTATT, le 29 août 2017
Le Maire,
Michel WILLEMANN

